## Comprendre les points forts :

- Le travail s'effectue en toute sécurité.
- On ne monte plus sur une toiture ainsi on évite tout sinistre éventuel, plus de casse ou de tuile à remplacer.
- Il évite les accidents, dus aux chutes de hauteur.
- L'utilisateur travail à distance, de 1 à 14 mètres.
- Il ne se fait plus asperger par le produit pulvérisé, loin du produit : moins toxique.
- Il évite de transporter et de monter du matériel d'élévation (échelle ou échafaudage).
- Vous effectuez une pulvérisation maitrisée, précise et extrêmement proche du support, à 15 cm.
- La pénibilité est quasiment réduite à zéro.
- Le matériel est rapide à installer et à démonter et il reste surprenant en plein action
- Lors de son utilisation, vous retrouvez de la légèreté et de la maniabilité.
- Le fait de rester au sol et de ne pas travailler en hauteur, une personne est suffisante pour effectuer toutes les taches de traitement.
- Avec une largeur de pulvérisation de 80 cm à chaque passage, la rentabilité est surprenante.
- Les différents accessoires permettent de traiter les tuiles qui se trouvent derrière une fenêtre de toit / cheminée ou autres.
- Réduction du coût de production.
- E.P.I. contre les dangers très importants (risques d'accidents mortels : équipement contre les chutes de hauteurs...)

Parce que l'entretien des toitures et des ravalements est un problème pour tous les propriétaires et les professionnels : on peut aujourd'hui traiter avec précision et en toute sécurité.

Vous pouvez retrouver divers informations et vidéos sur le site Internet : http://perchebeky.com/

Ci-dessous **2 vidéos** : vous y trouverez une démonstration, ainsi qu'un reportage effectué par France 3 télévision, aussi le lien de notre site Internet :

## www.perchebeky.com

Consulter notre site web



https://www.youtube.com/watch?v=f8g3SbqW1to



https://www.youtube.com/watch?v=2GPzwkgJxEI

## Comment ça se déroule ?

Ce matériel permet des traiter les toitures et ravalement depuis le sol. Pour y arriver, il faut 7 choses :

- Une tenue de protection (combinaison/gants/masque)
- Du produit de traitement antimousse / hydrofuge.
- Une pompe.
- Des tuyaux d'acheminement.
- La perche.
- La tête appelé "chariot ".
- La télécommande.

L'utilisateur est au sol, il est en tout sécurité, il peut pulvériser à une distance comprise entre 1 à 18 mètres sur un toit ou sur un ravalement.

Le traitement s'effectue via le chariot ou se trouve les buses et peu importe l'éloignement, la pulvérisation va s'effectuer à 15 cm de la surface (tuiles; ravalements ou autres).

Il peut même y avoir un peu du vent, quand le produit sort des buses, il est immédiatement déposé sur la surface à traiter.

Un utilisateur féminin ou masculin peut utiliser facilement ce dispositif.

On relie simplement la perche au chariot que l'on dépose du sol sur la toiture ou sur une façade, La perche en main et grâce à un simple geste de rotation du poignet, elle va diriger la tête en extrémité qui est en appui sur la surface : le geste va braquer les roues cylindriques selon votre volonté, à gauche ou à droite.

D'une main on peut travailler, cela pèse à peine plus lourd qu'un téléphone portable.

Après avoir connecté le moteur sur une prise secteur standard (230V), le matériel est prêt et ne dépasse pas le 60db.

Le déclenchement de la pulvérisation s'effectue via une télécommande « plus de poignée » les mains sont libres.

Un tuyau ultra léger va acheminer le produit de traitement de la pompe à la tête ou se trouve les buses. L'utilisateur est en sécurité, du sol il peut atteindre des sommets et sans craindre à un accident, il peut travailler.

Note : Les chutes de hauteur représentent 16 % des accidents du travail et 30 % des accidents suivis d'un décès, et constituent ainsi la première cause d'accidents mortels.

En 2008, les statistiques enregistraient une chute toutes les 5 minutes, 85 jours d'arrêt de travail en moyenne, soit près de 1,92 million de journées perdues pour le BTP.

Si la première cause d'accident du travail est la manutention manuelle (34 % des accidents avec arrêt), suivie des accidents de plain-pied (21,5 %), les chutes de hauteur constituent la principale cause d'accidents du travail graves et mortels.

Le comité national de l'OPPBTP considère que l'équipement PERCHE BEKY (kit 1200) : <u>est éligible à la subvention OPP sous réserves du dossier de l'entreprise.</u> <a href="https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Entreprise/Subvention-OPPBTP-cap-sur-les-travaux-en-hauteur">https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Entreprise/Subvention-OPPBTP-cap-sur-les-travaux-en-hauteur</a>

La présentation faite en interne chez OPPBTP révèle que le kit « perche BEKY » a été validée au titre d'une Veille Technique de Terrain comme « **indispensable pour la prévention** ».